

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et 31 juillet pour l'année 2020 (suite à la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID 19 prorogée par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 sera voté le 21 juillet 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 30 juin 2020. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès des structures partenaires chaque fois que possible.

Les éléments de contexte :

La forte augmentation de la population de notre commune (3862hab. en 2020 pour 3409 hab. en 2014 source INSEE) a un impact budgétaire immédiat sur notre collectivité.

Cet impact se retrouve en grande partie sur les effectifs (67 agents dont 41 titulaires et 26 contractuels) ainsi que sur les charges de personnel de la commune (1 840 615€ en 2020 pour 1 701 802€ en 2019) dont nous trouvons les grandes lignes :

- Hausse de la population, de fait, augmentation du nombre d'enfants scolarisés et des effectifs inscrits sur l'ensemble du service jeunesse = augmentation du personnel sur le service tant pour assurer les prestations que pour respecter les quotas d'encadrement obligatoires.
- Par principe de sécurité maintien de la prévision budgétaire des agents en disponibilité pour le cas où ils reprennent leur poste,
- Le remplacement des agents en congés de maladie,
- Pour mémoire les effectifs communaux par services :

ADMINISTRATIF : 7 / POLICE : 3 / TECHNIQUE : 14/ ECOLES (ATSEM) : 8 / AN

Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20200721-BP2020-BF
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

CANTINES : 9

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 3 307 161.30 euros (opérations réelles + opérations d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et autres charges sociales représentent 1 845 846€ des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 3 168 675.30 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total à mentionner pour 2018 = 696 688€ en 2019 = 731 513€ et prévision 2020 = 893 030€)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20200721-BP2020-BF
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	823 513€	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	1 845 846€	Recettes des services	238 829.30€
Autres dépenses de gestion courante	270 829€	Impôts et taxes	2 097 067€
Dépenses financières	116 497.30€	Dotations et participations	774 815€
Dépenses exceptionnelles	4 000€	Autres recettes de gestion courante	126 000€
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	1 350.00€
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	3 060 685.30€	Autres recettes	-----€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	107 990€	Total recettes réelles	3 238 061.30€
Virement à la section d'investissement	138 486€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	69 100.00€
Total général	3 307 161.30€	Total général	3 307 161.30€

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- Taxe d'habitation = 19.03%
- Taxe foncière sur le bâti = 23.13%
- Taxe foncière sur le non bâti = 84.73%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à : 893 030€

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 674 875€ soit une baisse de 63 678€ par rapport à 2019.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune

Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20200721-BP2020-BF
Date de transmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	29 257.94€	Virement de la section de fonctionnement	138 486.00€
Remboursement d'emprunts	755 187.93€	FCTVA	337 000.00€
Travaux de bâtiments (à lister)	814 328.20€		
Travaux de voirie (à lister)	341 000€	Excédent fonctionnement	566 775.02€
Autres travaux	1 770 251.83€	Taxe aménagement	12 200.00€
Autres dépenses	429 711.42€	subventions	2 589 687.98€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	38 600€	Emprunt	1 241 864.00€
Travaux restent à réaliser 2019	817 016.68€	Produits (écritures d'ordre entre section)	107 990.00€
		Produits de cessions d'actif	1351.00€
Total général	4 995 354.00€	Total général	4 995 354.00 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Travaux de voirie,
- Aménagement place du marché
- Travaux sur réseaux
- Création aires de stationnements
- Travaux divers bâtiments communaux, valorisation du patrimoine communal
- Poursuite des travaux d'accessibilité
- Révision du Plan local d'urbanisme
- Extension du périmètre d'irrigation et raccordement à aqua Domitia

d) Les subventions d'investissements prévues :

- De l'Etat : 161 146.75€
- De la Région : 905 503.88€
- Du Département : 969 633.85€
- Sète Agglopôle : 419 613.36€
- Autres : 133 790.08€

Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20200721-BP2020-BF
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- dépenses :

Nouveaux crédits	:	3 307 161.30€
TOTAL	:	3 307 161.30 €

- Recettes :

Nouveaux crédits	:	3 307 161.30 €
TOTAL	:	3 307 161.30 €

Recettes et dépenses d'investissement :

- dépenses : crédits reportés 2019	:	817 016.68€
Nouveaux crédits	:	4 178 337.32€
TOTAL	:	4 995 354.00€

- Recettes : crédits reportés 2019	:	00.00€
Nouveaux crédits	:	4 995 354.00€
TOTAL	:	4 995 354.00€

b) Etat de la dette

Depuis 2014 la volonté politique de l'équipe municipale a été de désendetter la commune. Malgré une forte action en investissement, la commune a fait appel à sa capacité d'épargne pour financer tous les projets. La dette par habitant est ainsi passée de 888€ en 2014 à 736€ en 2017 et 673€ en 2020.

Ce fort désendettement nous permet emprunter pour pouvoir financer nos nouveaux programmes. Enfin nous pouvons constater que notre ratio d'endettement est correct avec 4.47 années.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Villeveyrac, le 21 juillet 2020.

Le Maire,
Christophe MORGO



Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20200721-BP2020-BF
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Accusé de réception en préfecture
034-213403413-20200721-BP2020-BF
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020